MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, c**e 4**e jour d'octobre 2022 à 20 h ***sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.***

Sont présents :

Siège n°1	Gérald Grenon (absent)	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Est également présent, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire de mardi le 4 octobre 2022 en présentiel. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes en personne lors de cette séance du Conseil avec les mesures de distanciation.
Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte **à 20 h** et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2.
CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION & GREFFE

1. Ouverture
2. Quorum
3. Adoption ordre du jour du 4 octobre 2022
4. Adoption du PV du 6 septembre 2022
5. Dépôt et lecture correspondances
6. Demande : crédit de taxes collectes
7. Municipalité de Saint-Valentin : appui pour conserver le Bureau de Postes

8. Nomination : Karoline Warren : conseil établissement du Petit Clocher
9. Nomination : Karoline Warren : comité CRSQV
10. Projet fonds d'accessibilité de petite envergure : rampe d'accès : bâtiments municipaux
11. Demande de subvention : Fonds de Montérégie, on bouge!
12. Renouvellement Assurance collectives 2022-2023
13. Nomination par résolution : fonctionnaire désigné / R2022-663, R2022-664 et R2022-665
14. Offre de services : support pour le site WEB
15. MRC : Règlement modifiant le Règlement 371 visant le SAD de la MRC (notre avis) *(Arrimer la limite du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Noyan à celle de la zone agricole)*
16. Dépôt : Rapport audit de la CMQ : Transmission du RF 2016-2017-20108-2019-2020

TRAVAUX PUBLICS

17. Installation dos d'ânes
18. Réception prix - sel à déglacer

URBANISME

19. Adoption du règlement 428-18 : Résidences de tourisme **RETIRÉ**

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

20. Proclamation - Semaine des bibliothèques publiques du 15 au 22 octobre 2022
21. CRSQV: Activités : Fat bikes - Vélo Rive Sud

SECURITÉ – INCENDIE

22. Demande d'aide financière - Formation pompiers

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Offre de service : Tetra Tech / auscultation par caméra des conduites sanitaires
24. Avis de motion et adoption du projet de règlement / vidange des fosses septiques
25. Mandat ingénieur : capacité du réseau aqueduc

TRÉSORERIE ET FINANCES

26. Autorisation de paiement : Venise-en Québec – 1er janvier au 31 mars 2022
27. Autorisation de paiement : Venise-en Québec – 1er avril au 30 juin 2022/ **RETIRÉ**
28. Autorisation de paiements – Pavage Axion / 1er paiement et libérer 5% de la retenue de 10%
29. Autorisation de paiement : Pavage Maska / libérer retenue de 5 % : Travaux Lakeshore Beech Sud
30. Autorisation de paiement partiel – FNX Innov – Travaux de la rue Champlain – Surveillance des travaux
31. Autorisation de paiement - Proanima - octobre 2022
32. Autorisation de paiement / Constructions Jacques Patenaude / mandat réparation galerie au 100, rue Principale
33. Autorisation de paiement : Arbre Atout: Abattage d'arbres
34. Autorisation de paiements : Pavage de la Vallée des Forts inc.
35. Les comptes à payer au 4 octobre 2022

AUTRES POINTS

36. Rapport des conseillers
37. VARIA
38. Période de questions des citoyens au président du Conseil
39. Levée de la séance

POINT 3.

2022-10-233

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4 OCTOBRE 2022

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** Et appuyé par **M. David Branch**
Et résolu unanimement que l'ordre du jour du 4 octobre 2022 soit adopté en retirant les points 19 et 27 et le point VARIA reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2022-10-234

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
Et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

POINT 5.

DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt et lecture du rapport des faits saillants

ADMINISTRATION & GREFFE

POINT 6.

2022-10-235

DEMANDE : CRÉDIT DE TAXES POUR LES COLLECTES

CONSIDÉRANT une demande écrite de la part du propriétaire du 137, rue Principale pour l'obtention d'un crédit pour la taxe de services (collectes) au 135, rue Principale et ceci à partir du 1er janvier 2023 ;
CONSIDÉRANT que le propriétaire nous a avisés qu'il n'y a aucun locataire et qu'il reste seulement des armoires dans ce local ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Adams**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le crédit de la taxe pour les collectes et ceci à partir du 1er janvier 2023, mais conditionnelle avec la preuve d'annulation du numéro civique.

Adoptée à l'unanimité

POINT 7.

2022-10-236

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN - APPUI POUR CONSERVER LE BUREAU DE POSTES

CONSIDÉRANT une demande d'appui de la part de la Municipalité de Saint-Valentin à vouloir s'assurer de conserver le comptoir de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT que le maintien de l'ouverture du comptoir postal va de la pérennité d'une communauté ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville donne son appui à la municipalité de Saint-Valentin pour conserver le comptoir de Postes Canada sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

POINT 8.

2022-10-237

NOMINATION : KAROLINE WARREN : CONSEIL ÉTABLISSEMENT DU PETIT CLOCHER

CONSIDÉRANT le besoin d'être en contact et d'avoir une personne de la municipalité sur le comité d'établissement de l'école le Petit clocher ;
CONSIDÉRANT que le rôle de ce comité consiste à répondre aux besoins de tous les élèves;
CONSIDÉRANT que Karoline Warren en tant que coordonnatrice des loisirs se porte intéressé à être sur ce comité et qu'elle serait en mesure de nous faire un rapport des besoins de nos jeunes sur le territoire;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Chad Whittaker**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme Karoline Warren, représentante pour et au nom de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sur le comité d'établissement de l'École du Petit Clocher pour une durée d'un mandat.

Adoptée à l'unanimité

POINT 9.

2022-10-238

NOMINATION : KAROLINE WARREN : COMITÉ RURAL EN SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de changer le nom de la personne qui est sur ce comité soit Lyne Côté et de nommer Karoline Warren sur le comité CRSQV (Comité rural en santé et qualité de vie) pour assister aux rencontres de ce comité ;

CONSIDÉRANT que Karoline Warren est la personne nommée en tant que coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme Karoline Warren,

représentante pour et au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sur le Comité rural en santé et qualité de vie.

Adoptée à l'unanimité

POINT 10.

2022-10-239

DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ - PROJETS DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a pour priorité l'amélioration de l'accessibilité globale de ses installations et espaces communautaires ;

CONSIDÉRANT que les installations actuelles nécessitent l'ajout ou la réparation de rampes et autres composantes favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT que le *« Fonds pour l'accessibilité »* d'Emploi et Développement social Canada finance des projets de petite envergure visant à rendre les collectivités plus accessibles, conditionnellement à la mobilisation d'au moins 20 % du total des coûts admissibles par l'organisme demandeur ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville certifie disposer d'au moins 20 % des coûts admissibles pour le projet proposé dans le cadre du *« Fonds pour l'accessibilité »,* soit l'équivalent de 125 000 $;Projet nº. 3

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la directrice générale Mme Sonia Côté pour et au nom de la Municipalité le dépôt de la demande d'aide financière au *« Fonds pour l'accessibilité – Composante des projets de petite envergure ».*

Adoptée à l'unanimité

POINT 11.

2022-10-240

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE ! »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! » à l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
D'autoriser Mme Karoline Warren, coordonnatrice en loisirs et Mme Sonia Côté, directrice générale à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

POINT 12.

2022-10-241

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES 2022-2023

CONSIDÉRANT que le 1er octobre est la date du renouvellement des assurances collectives au sein de l'organisation de la Municipalité ;
CONSIDÉRANT que le 14 septembre dernier, notre conseiller en assurances, a rencontré les employés qui font partie du groupe d'assurés ;
CONSIDÉRANT que l'année 2021-2022 a été une année avec moins de réclamations et ceci nous offre une baisse globale de la facturation de 2,4 % ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. Chad Whittaker**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le renouvellement des assurances collectives auprès de la Sun Life pour 2022-2023 et ceci au 1er octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

POINT 13.

2022-10-242

NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS 2022-663, 2022-664 et 2022-665

CONSIDÉRANT que pour donner suite à l'adoption des règlements 2022-663, 2022-664 et **2022**-665 il y a lieu de nommer le directeur technique et/ou l'inspecteur municipal en tant que fonctionnaire désigné pour l'application desdits règlements ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme le directeur technique et/ou l'inspecteur municipal en tant que fonctionnaire désigné pour l'application des règlements 2022-663, 2022-664 et le 2022-665.

Adoptée à l'unanimité

POINT 14.

2022-10-243

OFFRE DE SERVICES : SUPPORT POUR LE SITE WEB : REACTIF

CONSIDÉRANT que depuis le 9 septembre dernier, notre consultant pour le soutien du site WEB a terminé son mandat ;
CONSIDÉRANT que nous avons toujours besoin d'un support pour améliorer notre site WEB ;
CONSIDÉRANT une offre de la firme ReActif pour une banque de 20 heures au coût de 85 $/h ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le mandat auprès

de ReActif pour l'offre de service de 20 heures pour un soutien et une amélioration de notre site WEB et ceci au coût total de 1 700 $ + taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-414

Adoptée à l'unanimité

POINT 15.

2022-10-244

MRC : PROJET DE RÈGLEMENT 569 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 371 VISANT LE SAD DE LA MRC HR / MUNICPALITÉ DE NOYAN

CONSIDÉRANT une modification à venir du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut Richelieu par une demande de la part de la Municipalité de Noyan soit :

- zone à vocation spécifiques
- Aire de protection pour les installations d'élevage à forte charge odeur

Ce qui arrimera la limite du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Noyan à celle de la zone agricole

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut Richelieu désire connaitre notre avis sur ceux-ci par résolution ;

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville n'a aucun refus de la nouvelle modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut Richelieu par la demande de la Municipalité de Noyan.

Adoptée à l'unanimité

POINT 16.

2022-10-245

DÉPÔT : RAPPORT AUDIT DE LA CMQ : TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS 2016-2017-2018-2019-2020

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec depuis avril 2018, est mandatée à faire des audits sur différents processus au sein des organisations municipales ;

CONSIDÉRANT que le 21 janvier 2022, la Commission municipale du Québec nous informait du retard des dates du dépôt des états financiers pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 dans son audit de conformité ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a fait la validation des dates du dépôt desdits rapports financiers le 25 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la vérification de la Commission municipale du Québec et la version définitive du rapport d'audit concernant les résultats et il se doit que ce document doit être déposé en séance du Conseil et adopté par résolution ;

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. David Branch**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dépose le rapport d'audit de conformité (vérification) portant sur le délai de transmission des rapports financiers pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 tel que demandé par la Commission municipale du Québec.
Que cette résolution soit acheminée à la Commission municipale du Québec tel que requise.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

POINT 17.

2022-10-246

INSTALLATION DES DOS D'ÂNES

CONSIDÉRANT pour une bonne planification et d'une conduite sécuritaire dans les endroits plus denses en population sur le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une période préétablie pour l'installation des dos d'ânes serait nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la période serait : de la mi-mai à la mi-octobre ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville détermine l'installation des dos d'ânes durant la période de la mi-mai à la mi-octobre.

Adoptée à l'unanimité

POINT 18.

2022-10-247

RÉCEPTION DES PRIX : SEL À DÉGLACER

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour l'achat et la livraison de +/- 300 TM de sel à déglaçage :

- Compass Minerals 99,35 $ la TM
- Sel Warwick 118,00 $ la TM
- Sel Icecat 122,66 $ la TM
- Somavrac cc pas soumissionné

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** Et appuyé par **M. David Adams**
ET RÉSOLU **:**
QUE le conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise l'achat de sel à déglaçage auprès de Compass Minerals coût de 99,35 $ la tonne métrique livré.

Poste budgétaire : 02-330-00-635

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

POINT 19. RETIRÉ

2022-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°428-18 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME

LOISIRS – CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

POINT 20.

2022-10-248

PROCLAMATION : SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2022 DU 15 AU 22 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec jouent des rôles sociaux essentiels auprès des familles québécoises et de leurs municipalités ;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques participent activement au développement culturel, communautaire, social et économique de leurs communautés ;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec contribuent considérablement au développement de la littératie des Québécois tout au long de leur vie et à l'évolution de la société;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des ressources primordiales pour la réussite éducative et que leur complémentarité avec le système éducatif est indéniable;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des lieux privilégiés pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que les rôles des bibliothèques publiques vont au-delà des mots : elles sont essentielles auprès des collectivités et il s'agit d'une fierté pour les citoyennes et les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RÉSOLU **:**
De proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2022, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

POINT 21.

2022-10-249

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET COMMUN *TOURNÉE FAT BIKE* EN RURALITÉ DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE ! »
CRSQV (Comité rural en santé et qualité de vie)

CONSIDÉRANT que le collectif du Comité Rural Santé et Qualité de Vie souhaite déposer une demande d'aide financière pour le projet « Tournée Fat Bike en ruralité » dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! » à l'automne 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est un membre actif du Comité Rural Santé et Qualité de Vie ;
CONSIDÉRANT que la « Tournée Fat Bike en ruralité » se veut un projet commun visant à favoriser la participation à des activités de plein air tout en mettant en lumière la vitalité rurale ;
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville donne son appui pour le projet commun déposé par le Comité Rural Santé et Qualité de Vie et que celui-ci s'engagera à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet commun « Tournée Fat Bike en ruralité » dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! ».

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ INCENDIE

POINT 22.

2022-10-250

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIERS

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan désire bénéficier de l'aide offerte par ce programme;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan prévoit la formation **d'un (1) Pompier** pour le programme Pompier I ; de **2 pompiers** pour le programme MDO (hors programme), **2 pompiers** pour le programme d'opérateur d'autopompe, **8 pompiers** pour le programme véhicule électrique, **5 pompiers** pour le cours de sauvetage sur plan d'eau et **3 pompiers** pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. David Branch**
ET RESOLU :
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, pour le Service de sécurité incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan, présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut Richelieu

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

POINT 23.

2022-10-251

OFFRE DE SERVICE : AUSCULTATION PAR CAMÉRA DES CONDUITES SANITAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une offre de service pour auscultation des conduites d'égout sanitaire par visuelle de caméra ;
CONSIDÉRANT que cette offre est pour déterminer l'état du réseau et de trouver toute source de problème d'infiltration d'eau parasitaire ;
CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans la démarche de la demande d'attestation d'assainissement municipale, à venir, des eaux usées avec la municipalité de VEQ ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. Chad Whittaker**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la direction générale à aller en appel d'offre de service auprès de différentes compagnies selon une liste proposée par la direction générale et ceci pour un mandat d'auscultation par caméra des conduites sanitaires du réseau d'égout sur l'ensemble du territoire.

Poste budgétaire : 02-415-00-410

Adoptée à l'unanimité

POINT 24.

2022-10-252

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-666 - VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES

Conformément à l'article 455 du Code municipal du Québec,
je **M. Gaëtan Lafrance** donne l'avis de motion de la présentation, du projet de Règlement 2022-666 : Règlement concernant la vidange systématique des fosses septiques.
*Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par **M. Gaëtan Lafrance***

POINT 24 A).

2022-10-253

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-666 - VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption du projet de règlement, une copie a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.
Il n'est plus nécessaire d'insérer le projet de règlement seulement celui qui sera adopté.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **M. David Branch**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville adopte le projet de règlement 2022-666.

Adoptée à l'unanimité

POINT 25.

2022-10-254

MANDAT D'UN INGÉNIEUR : CAPACITÉ DU RÉSEAU AQUEDUC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un ingénieur pour connaitre la capacité du réseau sur une partie de la conduite du chemin Lakeshore ;

CONSIDÉRANT que ses informations nous serons utiles dans un dossier juridique ;

POUR CES MOTIFS ;
Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. David Branch**
ET RÉSOLU **:**
Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la direction générale à aller auprès de différentes firmes d'ingénierie pour avoir une offre de services.

Poste budgétaire : 02-413-00-444

Adoptée à l'unanimité

TRÉSORERIE ET FINANCES

POINT 26.

2022-10-255

AUTORISATION DE PAIEMENT – MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC FACTURATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2022 - FRAIS D'EXPLOITATION DES STATIONS DE POMPAGE (PP1, PP2, PP3) ET DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la réception de la facture n°169 au montant de 12 194,15 $ de la Municipalité de Venise-en-Québec pour les coûts d'utilisation des stations PP1, PP2 et PP3 et de l'usine d'épuration pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022 ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par **M. David Adams**
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement de la facture n°169 au montant de 12 194,15 $ de la Municipalité de Venise-en-Québec pour les coûts d'utilisation des stations PP1, PP2 et PP3 et de l'usine d'épuration pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

Poste budgétaire : 02-141-00-351 Quote-part boues

Adoptée à l'unanimité

POINT 27.- RETIRÉ

2022-10-

AUTORISATION DE PAIEMENT – MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN -QUEBEC – FACTURATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2022

POINT 28.

2022-10-256

AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGE AXION – TRAVAUX CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT la réception provisoire des ouvrages des travaux de pavage sur une section de la rue Champlain en date du 16 septembre 2022 de notre chargé de projet M. Joël Gauthier de la firme FNX INNOV ;
CONSIDÉRANT la réception du décompte n°2 (facture : 8185RET1) au montant de 2 584,68 $ (incluant les taxes) qui est la libération d'un 5% des travaux de pavage sur une section de la rue Champlain ;
CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet de FNX INNOV, M. Joël Gauthier d'autoriser le paiement de l'ordre 2 584,68 $ (incluant les taxes) pour la libération du 5% sur 10% de la retenue ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RESOLU :
Que le Conseil municipal sous la recommandation de M. Joël Gauthier de la firme FNX Innov autorise le paiement du décompte n° 2 (facture : 8185RET1) au montant de 2 584,68 $ (taxes incluses) à la compagnie Pavage Axion qui est le 5% de la retenue du 10% et l'acceptation du certificat de réception provisoire des ouvrages des travaux de pavage sur une section de la rue Champlain.

Poste budgétaire : 23-040-01-000

Adoptée à l'unanimité

POINT 29.

2022-10-257

AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGE MASKA / LIBÉRATION FINALE TRAVAUX LAKESHORE-BEECH SUD

CONSIDÉRANT la réception définitive des ouvrages des travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux sur les chemins Lakeshore et Beech Sud en date du 21 septembre 2022 de notre chargé de projet M. Joël Gauthier de la firme FNX INNOV ;
CONSIDÉRANT la réception du décompte n°3 (facture n°96) au montant de 20 814,55 $ (incluant les taxes) qui est la libération finale d'un 5% ;
CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet de FNX INNOV, M. Joël Gauthier d'autoriser le paiement de l'ordre 20 814,55 $ (incluant les taxes) pour la libération finale du 5% de la retenue ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. David Adams**
ET RESOLU :
Que le Conseil municipal sous la recommandation de M. Joël Gauthier de la firme FNX Innov autorise le paiement du décompte n° 3 (facture n°96) au montant de 20 814,55 $ (taxes incluses) à la compagnie Pavage Maska qui est le 5% de la retenue finale et l'acceptation du certificat de réception définitive des ouvrages des travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux sur les chemins Lakeshore et Beech Sud.

Poste budgétaire : 23-040-01-002

Adoptée à l'unanimité

POINT 30.

2022-10-258

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE FNX INNOV – TRAVAUX DE LA RUE CHAMPLAIN – SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du Conseil en date du 1er mars 2022, la résolution 2022-03-079 était adoptée afin que la firme FNX Innov puisse faire une offre concernant l'élaboration de plans et devis, la surveillance des travaux et les analyses de matériaux granulaires ;
CONSIDÉRANT que dans la résolution 2022-04-107 adoptée le 5 avril 2022, le conseil municipal a accepté l'offre de la firme FNX Innov au montant de 13 900 $ + taxes pour l'élaboration de plans et devis, de services durant l'appel d'offres et services durant la construction ;
CONSIDÉRANT la réception de la facture n °407393 au montant de **5 863,73** $ (taxes incluses) de la compagnie FNX Innov pour la surveillance des travaux et les services durant l'appel d'offres ce qui représente une facturation partielle du contrat de services octroyé à la compagnie en question pour la période se terminant le 30 juillet 2022 ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par M. David Branch
ET RESOLU :
Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le paiement de la facture n° 407393 au montant de **5 863,73** $ (taxes incluses) auprès de la compagnie FNX Innov pour la surveillance des travaux et les services durant l'appel d'offres ce qui représente une facturation partielle de son mandat pour la période se terminant le 30 juillet 2022.

Poste budgétaire :23-040-01-000

Adoptée à l'unanimité

POINT 31.

2022-10-259

AUTORISATION DE PAIEMENT – PROANIMA – OCTOBRE 2022

CONSIDERANT la réception de la facture n°940 de Proanima pour la fourniture de services animaliers pour le mois d'octobre 2022 ;
CONSIDERANT un montant de 918,26 $ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
ET RESOLU :
Que le Conseil autorise le paiement de la facture n°940 au montant de 918,26 $ (taxes incluses) pour la fourniture de services animaliers du mois d'octobre 2022.

Poste budgétaire : 02-230-01-419

Adoptée à l'unanimité

POINT 32.

2022-10-260

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE CONSTRUCTIONS JACQUES PATENAUDE INC. – MANDAT / RÉPARATION GALERIE AU 100, RUE PRINCIPALE

CONSIDERANT la réception de la facture n° 595 au montant de 7 346,90 $ (taxes incluses) de Constructions Jacques Patenaude inc. pour le mandat autorisant la réparation de la galerie au 100, rue Principale ;
CONSIDERANT l'acceptation des travaux demandés et sous la recommandation du directeur technique d'autoriser son paiement ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. David Adams**
ET RESOLU :
Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n°595 au montant de 7 346,90 $ (taxes incluses) auprès de Constructions Jacques Patenaude inc. pour le mandat de la réparation de la galerie au 100, rue Principale.

Poste budgétaire : 02-130-00-522

Adoptée à l'unanimité

POINT 33.

2022-10-261

AUTORISATION DE PAIEMENT – ARBRE ATOUT – ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDERANT la réception de la facture n° 118090 au montant de 3 851,66 $ (taxes incluses) d'Arbre Atout pour le mandat autorisant l'abattage de certains arbres dangereux sur le territoire ;

CONSIDERANT l'acceptation des travaux demandés et sous la recommandation du directeur technique d'autoriser son paiement ;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
ET RESOLU :
Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 118090 au montant de 3 851,66 $ (taxes incluses) auprès d'Arbre Atout pour le mandat d'abattage de certains arbres dangereux sur le territoire.

Poste budgétaire : 02-230-01-419

Adoptée à l'unanimité

POINT 34.

2022-10-262

AUTORISATION DE PAIEMENTS – PAVAGE DE LA VALLÉE DES FORTS

CONSIDERANT un mandat donné à Pavage de la Vallée des Forts (référence 2022-09-217) au montant de 38 976,53 $
CONSIDÉRANT la réception de la facture n° SI-2022712 au montant de 36 677,03 $ (taxes incluses) pour le mandat accordé ;
CONSIDÉRANT des quantités supplémentaires pour la réalisation de certaines sections à mettre au niveau de la chaussée;
CONSIDÉRANT la réception de la facture n° SI-2022713 au montant de 18 281,03 $ (taxes incluses) pour des quantités supplémentaires;

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par **M. Chad Whittaker** Et appuyé par **M. David Adams**
ET RESOLU :
Que le Conseil municipal autorise les paiements des factures nos. SI-2022712 au montant de 36 677,03$ et SI-2022713 au montant de 18 281,03 $ toutes taxes incluses auprès de Pavage de la Vallée des Forts inc pour le mandat de la pose d'asphalte et de rapiéçage mécanisé.
Facture SI-2022712 : poste budgétaire 02-320-00-521
Facture SI-2022713 : transfert budgétaire des postes budgétaires : 02-320-00-635 (AB) et 02-320-00-411 Frais de génie.

Adoptée à l'unanimité

POINT 35.

2022-10-263

COMPTES À PAYER AU 4 OCTOBRE 2022

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. David Branch**

ET RÉSOLU :
Que les comptes à payer au 4 octobre 2022 au montant de **397 160,18 $** soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

POINT 36.

RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Maire, Serge Beaudoin

Siège n°1	Gérald Grenon (absent)	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch

Siège n°3 Karine Beaudin Siège n°6 David Adams

Chacun des conseillers et M. le maire présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs

Serge Beaudoin: Caucus, rencontre avec VEQ, rencontre à venir (l'avenir de la Maison des jeunes), présence au congrès FQM, suivi avec Mme Audrey Bogemans.

Gérald Grenon: (absent)
Gaëtan Lafrance: Caucus, congrès FQM,
Karyne Beaudin: Caucus, ouverture porte ouverte
Chad Whittaker: Caucus, RIAEPHV, candidat
David Branch: Remise du don à l'école, présence à la soirée reconnaissance
David Adams: Caucus

POINT 37.

VARIA

Aucun sujet n'est apporté.

POINT 38.

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Questions diverses adressées au président de l'assemblée

Le conseiller Gaëtan Lafrance quitte la table déclarant un intérêt 20h45 à 20h51.

POINT 39.

2022-10-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch**
ET RÉSOLU :
Que la séance ordinaire du 4 octobre 2022 soit levée à 20h52.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

_____
Sonia Côté, directrice générale et
Greffière-trésorière

_____	_____
Serge Beaudoin, maire	Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 4 octobre 2022

DU 07-09-2022 AU 04-10-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO	ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
VÉRONIQUE CARRIER	04-10-22	13750	CIRC.	G/L	781.20	ACTIVITÉS LOISIRS (2)-remb.	02 70150 414	
0						camp de jour		
								781.20
AQUATECH SOCIETE DE GESTI	04-10-22	13751	CIRC.	073541	1,481.52	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41300 419	
AQUATECH					1,481.53	HONORAIRES PROFESS/AQUATECH	02 41500 410	
								2,963.05
ARBRE ATOUT	04-10-22	13752	CIRC.	118090	3,851.66	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
ARBREATO								3,851.66
JULIE ARRELLE	04-10-22	13753	CIRC.	13/09/2022	16.47	FRAIS DE DEPLACEMENT	02 13000 310	
ARRELLE								16.47
SERGE BEAUDOIN	04-10-22	13754	CIRC.	30/09/2022	45.00	TELEPHONE CONSEIL	02 11000 331	
BEAUDOIN								45.00
EXCAVATION ANDRE BIELEN I	04-10-22	13755	CIRC.	2985	1,126.76	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
BIELENEX				2988	698.48	CASTORS	02 46000 419	
								1,825.24
EUROFINS ENVIRONEX INC.	04-10-22	13756	CIRC.	805803	1,057.77	ANALYSE D'EAU	02 41300 411	
BIOLAB								1,057.77
BONISOIR	04-10-22	13757	CIRC.	320139	124.01	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	
BONISOIR				325683	95.00	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	
				330240	124.01	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	
								343.02
SOLUTION BUROTIC 360 INC.	04-10-22	13758	CIRC.	33024	5.18	LOCATION PHOTOCOPIEUR	02 19000 517	
BUROTIC								5.18
CANADIEN NATIONAL	04-10-22	13759	CIRC.	91652604	296.50	ENT. ET REP. - CHEMIN DE FER	02 32000 529	
CNRAIL								296.50
RETRAITE QUÉBEC	04-10-22	13760	CIRC.	30/09/2022	254.12	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS / P	55 13871 000	
COMRE								254.12
CONSTRUCTIONS JACQUES PAT	04-10-22	13761	CIRC.	595	7,346.90	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	
CONJPAT								7,346.90
SONIA CÔTÉ	04-10-22	13762	CIRC.	22/09/2022	204.11	FRAIS DE DEPLACEMENT	02 13000 310	
COTESON								204.11
CAROLE DALPE	04-10-22	13763	CIRC.	00014	360.00	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	
DALPEC					100.00	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02 70230 522	
								460.00
CELINA ELLIS	04-10-22	13764	CIRC.	22/08/2022	60.00	ENTR. BÂTISSE- TERRAINS(CC)	02 70120 521	
ELLISC								60.00
HORST FAGUY	04-10-22	13765	CIRC.	14/08/2022	82.50	ENTR. BÂTISSE- TERRAINS(CC)	02 70120 521	
FAGUYH								82.50
MAGALI FILOCCO	04-10-22	13766	CIRC.	30/09/2022	45.00	TELEPHONE/CELL ADMINISTRATION	02 13000 331	
FILOCCO								45.00
FQM ASSURANCES INC.	04-10-22	13767	CIRC.	6461	28.34	ASSURANCE - INCENDIE (P.I.)	02 22000 421	
FQMASS								28.34
B. FREGEAU ET FILS INC.	04-10-22	13768	CIRC.	81023	58,421.80	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
FREGEA				81176	2,259.16	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02 41500 521	
								60,680.96
GARAGE PATENAUDE	04-10-22	13769	CIRC.	44316	113.43	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
GARAGEP					113.43	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(ENL.	02 33000 525	

DU 07-09-2022 AU 04-10-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO	ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
								226.86
JEAN-FRANÇOIS GARGANO	04-10-22	13770	CIRC.	30-09-2022	53.68	FRAIS DE DEPLACEMENT	02 61000 310	
GARGANO				30/09/2022	45.00	TELEPHONE - URBANISME	02 61000 331	
								98.68
GOLIAK	04-10-22	13771	CIRC.	48905	192.85	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	02 35500 649	
GOLIAK								192.85
KONICA MINOLTA BUSINESS S	04-10-22	13772	CIRC.	282103388	88.81	ENT. ET REP. AMEUBLEMENT AD	02 13000 527	
KONICA				282754758	604.26	ENT. ET REP. AMEUBLEMENT AD	02 13000 527	
								693.07
LIBRAIRIE MODERNE	04-10-22	13773	CIRC.	C60295	980.06	DONS-BIBLIO. SCOL/0270230951	02 70230 970	
LIBMOD				C64624	209.84	DONS-BIBLIO. SCOL/0270230951	02 70230 970	
				C68741	218.76	DONS-BIBLIO. SCOL/0270230951	02 70230 970	
								1,408.66
KARL LOYER	04-10-22	13774	CIRC.	30/09/2022	22.50	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	
LOYERK					22.50	TELEPHONE	02 33000 331	
								45.00
MACTRAP	04-10-22	13775	CIRC.	13043	804.83	CASTORS	02 46000 419	
MACTRAP								804.83
NETTOYEUR MARTIN	04-10-22	13776	CIRC.	451997	62.38	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	
MARTIN				453141	57.68	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	
								120.06
PAVAGES MASKA INC.	04-10-22	13777	CIRC.	000096	20,814.53	TRAV LAKESHORE-BEECH SUD/PRIRL	23 04001 002	
MASKAINC								20,814.53
VICKY MCCAULIFF	04-10-22	13778	CIRC.	30/092022	22.50	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	
MCCAULVI					22.50	TELEPHONE	02 33000 331	
								45.00
MINISTÈRE DES FINANCES	04-10-22	13779	CIRC.	0105168	105,505.00	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	02 21000 441	
MINIST								105,505.00
CLIMATISATION MIXAIR INC.	04-10-22	13780	CIRC.	66002	298.94	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	
MIXAIR								298.94
MRC DU HAUT-RICHELIEU	04-10-22	13781	CIRC.	CRF2200136	18,122.86	CONTRAT ENFOUISSEMENT/COMPOHR	02 45110 499	
MRCHAU				CRF2200196	5,898.76	REMB AUTRES DETTE A.L.T.	03 50010 000	
								24,021.62
OXYMAX INC.	04-10-22	13782	CIRC.	761051	67.93	PETITS OUTILS	02 32000 643	
OXYGENEM				761435	32.36	PETITS OUTILS	02 32000 643	
								100.29
PAVAGE DE LA VALLEE DES F	04-10-22	13783	CIRC.	SI-2022712	36,677.03	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
PAVAGEVF				SI-2022713	18,281.03	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
								54,958.06
PAVAGE AXION	04-10-22	13784	CIRC.	8189	46,524.26	TRAV. CONSTR. CHAMPLAIN 2022	23 04001 000	
PAVAXION				8185RET1	2,584.68	TRAV. CONSTR. CHAMPLAIN 2022	23 04001 000	
								49,108.94
POUPART ET POUPART AVOCAT	04-10-22	13785	CIRC.	07861	219.00	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 13000 411	
POUPART				07880	1,379.70	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
								1,598.70
PROANIMA	04-10-22	13786	CIRC.	940	918.26	AUTRES -CHIENS	02 23001 419	
PROANIMA								918.26
PROTECTION S.F. INC.	04-10-22	13787	CIRC.	221035	331.02	ENT. ET REP- EDIFICE MUNI/CABI	02 13000 522	

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO	ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
PROTECT								331.02
JAGUAR MÉDIA INC. RIMINFO	04-10-22	13788	CIRC.	FA22-58186	344.93	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 13000 494	344.93
ROCHELEAU FILS & SONS ROCHELEA	04-10-22	13789	CIRC.	1983	142.57	CONTRAT ENFOUISSEMENT/COMPCHR	02 45110 499	142.57
QUINCAILLERIE LACOLLE RONALACO	04-10-22	13790	CIRC.	101347053	69.83	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02 70230 522	
				101348093	8.04	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
				101348944	5.05	PETITS OUTILS	02 32000 643	
				101350214	155.16	ENT. REP BATISSES, TERRAINS	02 32000 522	
				101350747	33.34	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02 70230 522	
					6.85	ENTR. BÂTISSE- TERRAINS(CC)	02 70120 521	
				101351741	133.89	PETITS OUTILS	02 32000 643	412.16
TOILETTES PORTATIVES SANI SANIBERT	04-10-22	13791	CIRC.	351024266	158.67	ENTR. BÂTISSE- TERRAINS(CC)	02 70120 521	158.67
SERRURIER CHAMBERLAND INC SERRCHAM	04-10-22	13792	CIRC.	42603	689.85	DESCENTE DE BATEAUX/ENTRETIEN	02 70190 529	689.85
PNX INNOV INC. SMCONSUL	04-10-22	13793	CIRC.	407393	5,863.73	TRAV. CONSTR. CHAMPLAIN 2022	23 04001 000	5,863.73
IMPRIMERIE CIC SURDEL	04-10-22	13794	CIRC.	61024	132.22	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	132.22
TRANSDEV QUEBEC INC. TRANSDEV	04-10-22	13795	CIRC.	7711	69.85	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
					69.85	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(ENL.	02 33000 525	139.70
TUAC SECTION LOCALE 501 TUAC501	04-10-22	13796	CIRC.	01/10/2022	646.85	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	55 13880 000	646.85
VILLE DE BEDFORD VBEDFORD	04-10-22	13797	CIRC.	2FD000209	3,501.65	QP ARÉNA BEDFORD	02 70120 952	3,501.65
MUNICIPALITE VENISE- VENISE	04-10-22	13798	CIRC.	169	12,194.15	QUOTE-PART - BOUES	02 41400 951	12,194.15
KAROLINE WARREN WARREN	04-10-22	13799	CIRC.	29/09/2022	162.75	FRS DÉPLACEMENT LOISIRS (2)= biblio.	02 70150 310	
				30/09/2022	30.00	-TELEPHONE-LOISIRS	02 70150 331	
					15.00	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	02 70230 331	207.75

TOTAUX 50 CHEQUES 366,071.62

DU 07-09-2022 AU 04-10-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
LES PETROLES DUPONT	29-09-22	1743 CIRC.	80283073	757.26	HUILE A CHAUFFAGE	02 32000 632	
DUPONT							757.26
LES PETROLES DUPONT	29-09-22	1744 CIRC.	80384669	2,298.93	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	02 32000 631	
DUPONT							2,298.93
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	12-09-22	1745 CIRC.	27/08/2022	1,797.08	REER FTQ A PAYER	55 13890 000	
FTQFONDS							1,797.08
HYDRO-QUEBEC	16-09-22	1746 CIRC.	655902547383	782.70	ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	
HYDROQ							782.70
HYDRO-QUEBEC	29-09-22	1747 CIRC.	624402627095	137.72	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	
HYDROQ							137.72
HYDRO-QUEBEC	29-09-22	1748 CIRC.	624402627096	153.10	ELECTRICITE - EPURATION	02 41400 681	
HYDROQ							153.10
HYDRO-QUEBEC	29-09-22	1749 CIRC.	694602146409	502.46	ELECTRICITE - CENTRE COMM. R.	02 70120 681	
HYDROQ							502.46
MINISTERE DU REVENU	12-09-22	1750 CIRC.	DAS AOÛT 2022	5,534.69	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	55 13840 000	
MINREV				5,458.90	R.R.Q. A PAYER	55 13850 000	
				2,080.84	F.S.S. A PAYER	55 13860 000	
				611.34	RQAP À PAYER	55 13855 000	
				786.30	CSST A PAYER	55 13899 000	
							14,472.07
RECEVEUR GENERAL DU CANAD	12-09-22	1751 CIRC.	DAS AOÛT 2022	4,401.86	IMPOT FEDERAL A PAYER	55 13810 000	
RECE01				1,098.76	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	55 13820 000	
							5,500.62
ROGERS	26-09-22	1752 CIRC.	2533049633	45.99	TELEPHONE/CELL ADMINISTRATION	02 13000 331	
ROGERS				49.88	TELEPHONE - GARAGE MUN.	02 32000 331	
				49.87	TELEPHONE	02 33000 331	
							145.74
CIBC VISA	29-09-22	1753 CIRC.	21/09/2022	132.98	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	
VISACIBC				75.86	PETITS OUTILS	02 32000 643	
				11.49	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	
				166.85	ASSIST TECH. INFORM/SITE W/PG	02 13000 414	
				30.25	ADMINISTRATION - POMPIERS	02 22000 414	
				2,782.29	ENTR. BÂTISSE- TERRAINS(CC)	02 70120 521	
				128.74	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02 41500 521	
				18.99	ALIMENTS, BOISSON	02 13000 610	
							3,347.45
CIBC VISA	29-09-22	1754 CIRC.	25/09/2022	20.00	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	
VISACIBC				834.68	PETITS OUTILS	02 32000 643	
				315.50	FOURNITURES DE BUREAU ADM.	02 13000 670	
				23.25	ALIMENTS, BOISSON	02 13000 610	
							1,193.43

TOTAUX 12 PRELEV. 31,088.56

DU 07-09-2022 AU 04-10-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
GRAND TOTAUX			62 PAIEMENTS	397,160.18			